Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2020

SOCIETE POUR UNE EPARGNE ACTIVEMENT RESPONSABLE
SA coopérative à capital variable
RCS de Paris - 533779278
35 rue Beaubourg – 75003 Paris

Introduction

L'Assemblée Générale s'est tenue le **30 septembre 2020 en visioconférence**.
247 sociétaires étaient présents ou représentés (grâce au vote en ligne) sur 504, soit 49% des sociétaires. Le quorum prévu par les statuts est atteint pour le vote des résolutions à titre ordinaire.
Parmi les sociétaires, 13 étaient présents en visioconférence, 49 ont voté par correspondance, et 185 par délégation de pouvoir.
L'Assemblée est dirigée par M. Nicolas DABBAGHIAN, Président Directeur Général de la Société Pour une Épargne Activement Responsable.

Les résolutions suivantes sont soumises au vote de l'Assemblée :

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration
2. Présentation des comptes sociaux au 31 décembre 2019
3. Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et rapport spécial
4. Approbation des comptes annuels et imputation des bénéfices de 28 382 € sur le report à nouveau
5. Quitus aux administrateurs
6. Constatation du capital social 7 006 930 €

Elles sont toutes acceptées par l'assemblée générale

Échanges avec l'assemblée

Q (par internet) : Comment demander un remboursement de ses parts ?

Les demandes sont réalisées par courrier recommandé. Le lien suivant explique la démarche et donne un courrier type que vous pouvez remplir : https://spear.fr/remboursement

Suite à cette question, l'Assemblée Générale Ordinaire de SPEAR prend fin.

Nicolas DABBAGHIAN
Président Directeur Général